



# WEBINAIRE

## Le Parc naturel régional du Luberon : ses missions, le rôle des délégués

Mercredi **8** avril | 17h30 |  
18h30 |

En présence de  
Dominique Santoni, présidente



# PROGRAMME

- **Introduction**  
Dominique Santoni, présidente
- **Qu'est-ce que le Parc naturel régional du Luberon ?**  
Laure Galpin, directrice
- **Être délégués au Parc**  
Laure Galpin, directrice
- **Témoignage**  
Charlotte Carbonnel, maire de Saint-Martin-de-Castillon, vice-présidente du Parc
- **Calendrier**
- **Pour aller plus loin**
- *Échanges*



# INTRODUCTION

## Dominique Santoni

### Présidente du Parc naturel régional du Luberon

*Mesdames, Messieurs les élus, Chers et Chères collègues,*

*Tout d'abord, félicitations pour votre élection ! Que vous soyez nouvellement engagés ou déjà expérimentés, votre investissement au service de vos communes et de notre territoire est précieux.*

*Je suis très heureuse de vous accueillir aujourd'hui. Ce webinaire est un premier temps d'échange et de découverte du Parc naturel régional du Luberon. Pour certains, c'est une première rencontre ; pour d'autres, une continuité dans votre engagement. L'objectif est simple : vous donner les clés pour comprendre le Parc, ses missions et votre rôle, plus précisément, le rôle du délégué de votre commune.*

*À travers la Charte du Parc, nous partageons une ambition commune : mettre en œuvre un projet de territoire, où développement harmonieux et préservation vont de pair. Nous veillons à nos patrimoines, à nos paysages, à notre biodiversité, tout en soutenant le cadre de vie et le dynamisme économique et social.*

*En tant qu'élus, nous avons une grande responsabilité : porter ce projet collectif, le faire connaître et le mettre en œuvre concrètement sur vos communes et sur l'ensemble du Parc. C'est un rôle exigeant, mais passionnant : ensemble, nous construisons un territoire vivant, préservé et durable pour les générations à venir.*

*Certaines communes ont déjà désigné leurs délégués, d'autres le feront bientôt. Ce webinaire vous aidera à comprendre leur rôle : être le lien entre le Parc et la commune, coordonner avec le Maire et le conseil municipal, et participer pleinement aux instances du Parc. C'est un engagement riche et concret.*

*Charlotte Carbonnel, Maire de Saint-Martin de Castillon et Vice-présidente du Parc, témoignera de son expérience d'élue de notre syndicat mixte, des projets menés avec l'appui du Parc, et ce qu'elle en a retiré.*

*Enfin, je vous invite à la première réunion du comité syndical, mardi 19 mai à Oppède. Ce sera un moment officiel pour renouveler nos instances, mais aussi convivial pour échanger entre élus et rencontrer les agents du Parc, qui vous accompagnent au quotidien.*

*Merci pour votre attention et pour l'engagement que vous portez au service de ce beau projet collectif !*

Qu'est-ce que le Parc naturel  
régional du Luberon ?  
À quoi sert-il ?

# Un Parc naturel régional, c'est...

- **Un territoire rural habité**, reconnu au niveau national pour son intérêt patrimonial remarquable, mais à l'équilibre fragile.
- **Un espace d'exception** avec des patrimoines naturel, culturel, humain et des paysages à préserver et valoriser.
- **Labellisé** « Parc naturel régional » par le Premier Ministre.
- **Né d'une volonté locale**, il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable : la Charte du Parc.



*Convaincre*  
*Aménager*

*Protéger*

*Mobiliser*

*S'interroger*

*S'engager*

*Gérer*

**1 TERRITOIRE, 1 INSTITUTION, 1 PROJET**

***Le Parc du Luberon prend soin de son territoire et de ses habitants***



Parc  
naturel  
régional  
du Luberon

Créé en 1977

18<sup>e</sup> Parc de France  
33 communes

1997

2<sup>e</sup> Charte  
69 communes

2009

3<sup>e</sup> Charte  
78 communes

2026

4<sup>e</sup> Charte  
77 communes



Double reconnaissance Unesco



unesco  
Réserve de biosphère  
Luberon-Lure



unesco  
Géoparc mondial

1 867 km<sup>2</sup>  
185 043 habitants



4 bassins  
versants



9 AOP et 14 IGP



## UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

8 unités  
paysagères



62 % de forêts et  
d'espaces naturels  
33 % d'espaces agricoles  
5 % d'espaces urbanisés



361  
monuments  
historiques  
2 311  
édifices du  
patrimoine  
rural

1,6 million  
touristes  
6 millions  
excursionnistes



9 sites  
Natura  
2000

33 % du territoire en  
zone de nature et de  
silence

1 réserve naturelle nationale géologique  
comprenant 28 sites paléontologiques classés  
et 1 périmètre de protection

### Légende

- Espaces naturels
- Espaces agricoles
- Espaces artificialisés
- Périmètre du Parc naturel régional du Luberon
- - - Périmètre de la Réserve de biosphère Luberon-Lure
- Limites départementales
- Villes de plus de 5 000 habitants



#Luberon2041  
CONSTRUISONS  
NOTRE AVENIR

# Quelles sont les missions d'un Parc ?

## • LA MÉTHODE PARC

Convaincre et non contraindre

Concertation

Ensemble des politiques publiques

## • CE QUE LE PARC NE FAIT PAS

- Se substituer aux communes, aux EPCI et à l'État
- Subventionner directement des projets
- Définir de nouvelles réglementations
- Gérer des parcs animaliers
- Remplacer l'architecte des Bâtiments de France dans ses attributions

## Les 5 grandes missions d'un Parc naturel régional



- 1 La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager



- 2 L'aménagement du territoire



- 3 Le développement économique, social et culturel

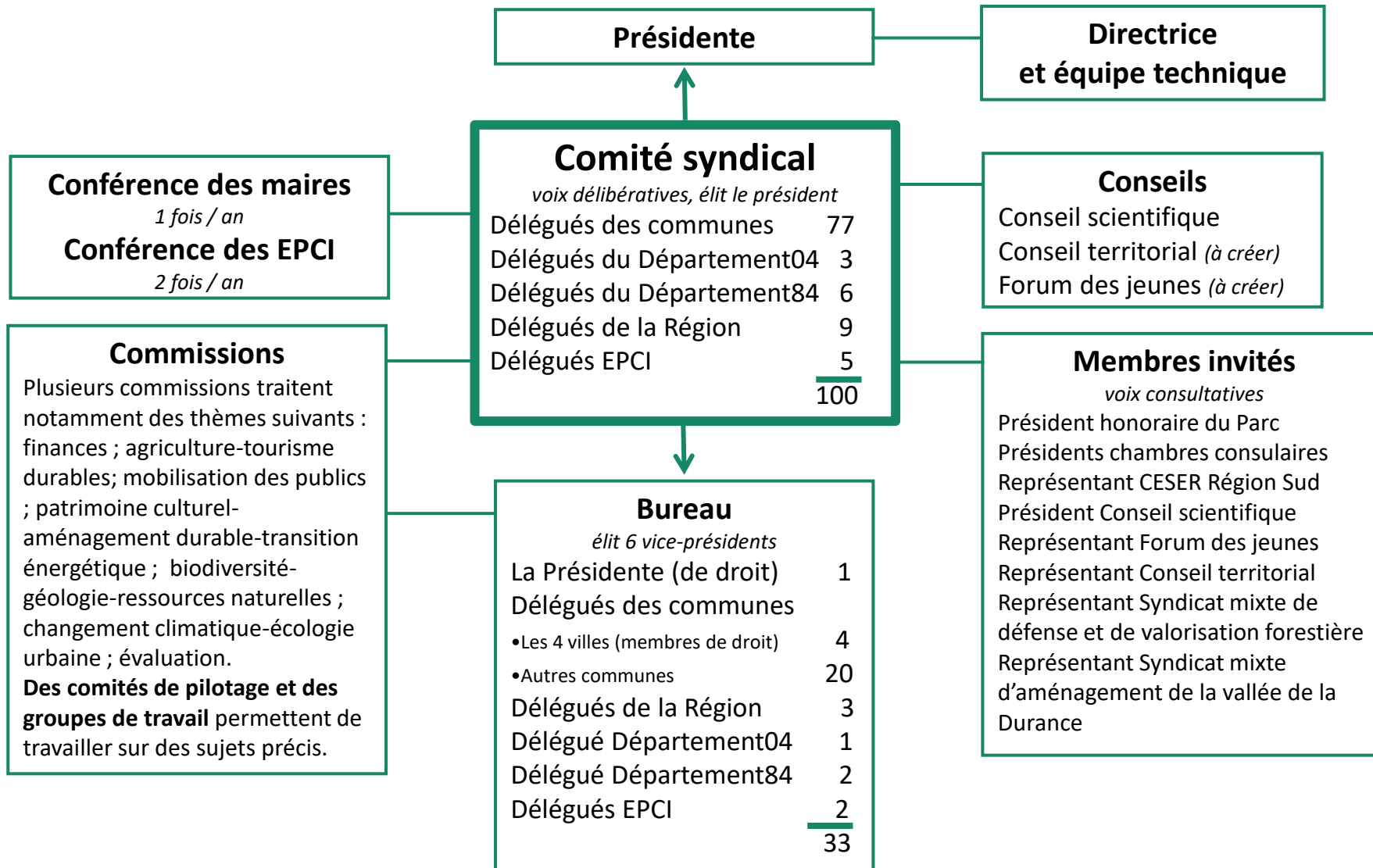


- 4 L'accueil, l'éducation et l'information



- 5 L'expérimentation

# Comment fonctionne le syndicat mixte ?



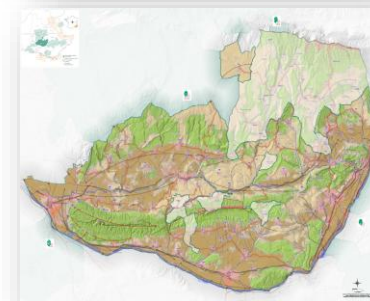
# Un projet collectif

## CHARTRE 2026-2041

### 1 ambition générale + 6 défis

La Charte #Luberon2041 a pour ambition **d'anticiper les évolutions** environnementales, sociétales et climatiques afin de les **atténuer** et/ou de **s'y adapter**, en mettant en place des **solutions** pour parvenir à laisser à **nos enfants** des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de **transmettre un territoire préservé, habité et dynamique**.

En 2041, nous aurons réussi à atteindre notre ambition si nous parvenons à **relever les 6 grands défis**. 🙌





Défi **1** **FÉDÉRER LES FEMMES ET LES HOMMES**  
POUR FAIRE TERRITOIRE

gouvernance ; cohésion territoriale ;  
coopération ; connaissance du territoire

Défi **2** **ORGANISER LE TERRITOIRE**  
POUR FAIRE DE NOS  
SINGULARITÉS UN ATOUT

aménagement du territoire ;  
espaces urbains ; énergies renouvelables



Défi **3** **PRÉSERVER LES BIENS COMMUNS**  
AFIN D'ASSURER L'HARMONIE D'UN  
TERRITOIRE VIVANT

eau et milieux aquatiques ; géologie ; biodiversité ; forêts ;  
patrimoine culturel ; paysages du territoire



Défi **4** **PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT**  
**ÉCO-INNOVANT** VALORISANT LES  
RESSOURCES ET LES TALENTS LOCAUX

agriculture ; alimentation ; écotourisme ; économie durable

Défi **5** **GÉNÉRALISER DES MODES DE VIE RÉSILIENS,**  
SOURCES DE BIEN-ÊTRE POUR RESPIRER MIEUX

sobriété énergétique ; cadre de vie



Défi **6** **ÊTRE UN PASSEUR**  
**DE RELAIS** POUR  
TRANSMETTRE LES  
CULTURES DU TERRITOIRE

cultures locales ; culture Parc ; éducation ;  
formation ; lien social et intergénérationnel



# Quels sont nos métiers ? L'équipe technique

Communication

Systèmes  
d'information  
Évaluation

Secrétariat  
de direction  
Révision de la  
Charte

DIRECTION

CODIR

RECONNAISSANCES

UNESCO

Réserve de biosphère  
Luberon-lure  
Géoparc mondial

## BIODIVERSITÉ, GÉOLOGIE, RESSOURCES NATURELLES

- Espaces naturels
- Biodiversité
- Eaux et rivières
- Réserve naturelle nationale géologique du Luberon

## AGRICULTURE ET TOURISME DURABLES, DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Agriculture et alimentation
- Écotourisme
- La Thomassine – vergers et jardins conservatoires
- Développement territorial et économie responsable

## PATRIMOINE CULTUREL AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Patrimoine architectural, urbain et paysager
- Maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage
- Conseil architectural
- Maîtrise d'ouvrage Parc
- Signalétique
- Transition énergétique
- Services d'économies durables en Luberon (énergie-eau)

## MOBILISATION DES PUBLICS

- Éducation à l'environnement et au territoire
- Organisme de formation
- Événementiels, accueil maison du Parc, expositions
- Écologie urbaine
- Changement climatique

## AFFAIRES GÉNÉRALES

- Finances, budget, recettes
- Ressources humaines
- Comptabilité
- Commande publique, achats écoresponsables
- Secrétariat

# 1 exemple concret :

## Coins de verdure pour la pluie dans les cours du Luberon

Avant



Après



École de Céreste-en-Luberon

Photos F. Baretty et Ophrys

EXPERTISE PARC

- DEPUIS 2021
- 32 COURS D'ÉCOLE ET CRÈCHE
- 20 COLLECTIVITÉS ACCOMPAGNÉES
  - > Amélioration de la perméabilité des sols
  - > Lutte contre les îlots de chaleur urbains
  - > Climat scolaire apaisé
  - > Lien à la nature renforcé
  - > Mutualisation

- Éducation à l'environnement et au territoire
- Eaux et rivières
- Aménagements urbains
  - Paysages
- Écologie urbaine
  - Changement climatique
- Mobilisation de financements

Le rôle du délégué,  
de la déléguée au  
Parc naturel régional du Luberon

**Pour assurer le lien entre le Parc et votre collectivité, que vous soyez titulaire ou suppléant, vous jouez un rôle clé.**

**Vous représentez à la fois votre collectivité et l'ensemble du territoire.**

## → Côté Parc

---



**Vous siégez**  
au Comité syndical,  
et éventuellement au Bureau.



**Vous préparez**  
au sein des commissions  
et/ou groupes de travail,  
les décisions soumises  
à l'organe délibérant.



**Vous votez**  
les grandes décisions.

**Vous prenez**  
connaissance du  
projet de territoire.

**Vous participez**  
à des rencontres, des  
ateliers, des formations.

## → Au sein de votre collectivité

---



- Vous représentez et faites le lien entre le Parc et votre collectivité : vous en êtes **l'ambassadeur**.
- Vous relayez les **initiatives locales** que le Parc pourrait accompagner.
- Vous suivez les **engagements** de votre collectivité, pris lors de l'approbation de la nouvelle Charte.
- Vous êtes impliqués dans les **projets portés par le Parc** et vous faites appel au Parc dans les **projets de votre commune** qui répondent aux objectifs de la Charte.
- Vous **informez** les habitants, notamment via la communication municipale.

# TÉMOIGNAGE

**Charlotte Carbonnel**

Maire de Saint-Martin-de-Castillon

Vice-présidente du Parc



# Je suis déléguée au Parc...

## Que dois-je faire ?

- **Siéger au Parc** pour la durée du mandat.
- **Assister avec assiduité** au Comité syndical, l'organe décisionnel principal (*environ 5 fois/an*).
- Me **coordonner avec le délégué suppléant** pour assurer un suivi des décisions prises.
- Si moi et le suppléant sommes absents, **donner un pouvoir**.
- **Organiser un temps d'échange autour des projets** mis à l'ordre du jour des comités syndicaux afin d'informer les conseillers municipaux ou communautaires de leur avancement.
- **M'impliquer dans les commissions thématiques** et les projets du Parc (*environ 3 fois/an par thématique*).

## Qu'est-ce que cela m'apporte ?

- **Améliorer ma connaissance** du territoire et des projets qui s'y déploient.
- Agrandir mon **réseau**.
- Échanger avec les **communes voisines**.
- **Participer activement au développement durable** du territoire et à la transition écologique.
- Transformer les défis locaux en **projets concrets** grâce à l'expertise du Parc.
- **Travailler de concert avec l'équipe technique** du Parc.
- Défendre les **intérêts de ma collectivité**.

# Exemples de projets de la commune accompagnés par le Parc

- SEDEL : un économiseur de flux du Parc pour faire des économies sur les consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics
- Restauration complète de la chapelle ND de Bonne Espérance : maîtrise d'œuvre Parc pour les travaux (pierres, enduits, toiture, voûte) et recherche de financements
- Construction de la nouvelle école : assistance à maîtrise d'ouvrage Parc en écoconstruction (BDM) et recherche de financements
- École : accompagnement de projets scolaires par des intervenants Parc

# Calendrier des instances

## **19 mai : comité syndical d'installation, à Oppède**

9h : accueil, photos, documentation

ordre du jour : élection président, élection bureau, désignations diverses

12h : buffet

13h : découverte des actions du Parc (stands)

## **29 mai : bureau syndical, à la Maison du Parc à Apt**

à 15h

ordre du jour : élection des vice-présidents, constitution des commissions

## **30 juin : comité syndical, à la Maison du Parc à Apt**

à partir de 15h : découverte des actions du Parc (stands)

16h : réunion, vote des délibérations

17h30 : célébration du renouvellement du label « Parc naturel régional » et de la Charte 2026-2041

# Pour aller plus loin

## NOUS CONTACTER



**Maison du Parc**

BP 122 - 60, place Jean-Jaurès 84400 APT



04 90 04 42 00



contact@parcduluberon.fr



**Trombinoscope de l'équipe :**

[www.parcduluberon.fr/trombinoscope](http://www.parcduluberon.fr/trombinoscope)

## NOS OUTILS NUMÉRIQUES



[www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

[www.parcduluberon.fr/espace-elus](http://www.parcduluberon.fr/espace-elus)



*(liens cliquables sur les icônes)*



**La Lettre du Parc**, newsletter grand public

[www.parcduluberon.fr/le-parc/institution/lettre-du-parc](http://www.parcduluberon.fr/le-parc/institution/lettre-du-parc)



**Atout du Parc**, la lettre aux élus

## ET AUSSI



Système d'information territorial

<https://geo.pnrsud.fr>



Fédération des Parcs naturels régionaux

[www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

# Temps d'échange

*« Du covoiturage peut-il être prévu pour se rendre aux réunions ? Comité syndical, bureau syndical, commissions »*

> Cela ne se faisait pas préalablement mais nous allons étudier comment vous le proposer.

*« Utilisez-vous l'IA dans le cadre de vos projets ? »*

> Nous avons en projet la rédaction d'une charte éthique pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le cadre de nos métiers, afin de trouver un équilibre entre l'utilisation des nouvelles technologies et la nécessaire limitation de la consommation des ressources.

Nous sommes à disposition des élus qui souhaiteraient travailler sur ce sujet.

*« Peut-on s'inscrire aux commissions en cours de mandat ? »*

> Oui, mais ce serait mieux de vous inscrire dès le début : fiche d'intention distribuée le 19 mai, inscription le 30 juin et jusqu'à début septembre 2026. Un formulaire en ligne vous sera proposé.

*« D'autres élus que les délégués peuvent-ils participer aux commissions ? »*

> Oui, avec l'accord du maire de la commune. Vous pourrez leur transmettre le lien d'inscription.

# Temps d'échange

*« Je ne suis pas encore délégué, comment dois-je faire ? »*

- Vous manifester auprès de votre collectivité
- Proposer votre candidature au conseil municipal (ou communautaire si vous souhaitez être délégué de l'EPCI)
- Fournir au Parc une délibération en version exécutoire
- Chaque conseil désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant

*« Que dois-je faire si je ne suis pas disponible pour le comité syndical et mon suppléant non plus ? »*

Merci de donner un pouvoir à un délégué d'une autre commune, afin d'avoir le quorum pour la réunion.

*« Tout le Bureau est-il renouvelé le 19 mai ? »*

Uniquement les collèges des communes et EPCI.

*« Le 29 mai, les "simples" délégués sont-ils obligés de venir ? »*

Pour la réunion du Bureau du 29 mai, seuls les délégués membres du Bureau (désignés le 19 mai) sont invités.